

Paris le 12 Mai 1943

Monsieur et Cher Camarade,

Vous êtes instamment prié d'assister à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du Groupe de Haute Montagne qui aura lieu le Mardi 8 Juin, à 20 h.45 précises au domicile de notre vice président, 179 rue de la Pompe, Paris 16° (Métro Victor Hugo).

Dans le cas où, membre d'honneur ou membre actif, vous ne pourriez assister à l'assemblée, nous insistons beaucoup pour que vous vous fassiez représenter en nous retournant le pouvoir joint en faveur d'un membre actif qui assistera à l'assemblée ou en blanc.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1° Rapport du Comité sur la situation morale et financière du groupe;
- 2° Examen et approbation des comptes de l'année 1942, du bilan au 31 Décembre 1942, du budget pour 1943;
- 3° Pouvoirs au Comité pour la fixation de la cotisation;
- 4° Approbation du règlement de cotation des courses;
- 5° Mise en vigueur des statuts modifiés en raison de la Charte des Sports.
- 6° Modifications aux statuts (suppression du droit de vote des membres étrangers, conditions de maintien en activité, rétablissement de la catégorie des membres honoraires, suppression de la catégorie des membres associés et dispositions transitoires);
- 7° Ratification en tant que de besoin de la nomination du Docteur Madeuf comme membre du Comité et du maintien en fonction des membres actuels du Comité.

Veillez agréer, Monsieur et Cher Camarade, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Vice-Président du G.H.M.
Lucien Devies.

A V I S .

Organisation des associations alpines. - A la suite de nombreuses et importantes négociations un accord de principe est intervenu à Grenoble le 10 Janvier pour la fusion du CAF et de la FFM, sur les bases suivantes :

1° Les sections du CAF () déclarer comme associations;

2° Le CAF et la FFM vont fusionner, le CAF se transformant en Fédération sous le titre Fédération Française de la Montagne - Club Alpin Français. Les anciennes sections du CAF et les autres associations alpines (le GHM par exemple) relèveront au même titre de la Fédération.

3° La FFM a accepté de remanier son bureau et son Comité de Direction pour y faire une plus large place aux représentants du Comité de Direction du CAF. Dans ce but, le Comité de Direction de la FFM a adressé à M. le Commissaire Général aux Sports sa démission collective et une liste a été proposée de personnes lui paraissant particulièrement qualifiées pour constituer le nouveau Comité.

D'importantes négociations ont continué et sont encore en cours pour matérialiser cet accord de principe.

Conférences Pierre Chevalier et Edouard Frenod. - Sous les auspices de la section de Paris du CAF et du GHM, nos camarades Pierre Chevalier et Edouard Frenod vont faire/une conférence à Paris:
chacun

- Le 4 Juin, à 20 H., à l'Institut Océanographique, 195 rue St-Jacques. Escalades souterraines, exploration du trou du Glaz par Pierre Chevalier.

- Le 22 Juin, à 20 h., à l'Institut Océanographique, 195 rue St-Jacques: Haute Montagne par Edouard Frenod.

L'accès de la salle ne sera autorisé qu'aux personnes munies d'une carte spéciale. Ces cartes seront délivrées à nos camarades, par la section de Paris du CAF, 7 rue La Boétie, sur présentation de leur carte de membre du GHM 1943, à partir du 20 Mai pour la conférence Chevalier et du 10 Juin pour la conférence Frenod.

Candidature. - Le Comité a admis à présenter sa candidature au titre de membre actif: M. Jean Mignon, à Paris, présenté par MM. L. Devies et P. Le Conte de Poly.

Admissions. - Le Comité a admis au titre de membre actif, Mme Jean Franco, MM. le Dr M.A. Azéma et F. Martinetti; au titre de membre associé, MM. H. Chapelain et J. Morin.

Non admission. - Le Comité porte à la connaissance des membres du Groupe que M. René Auvert, à Brignoles (Var) a demandé à être admis comme membre actif du GHM en fournissant à l'appui de sa candidature une liste comportant de nombreuses grandes courses qu'il n'avait, en réalité, jamais exécutées. Le Comité n'a donc pas autorisé MM René Auvert à poser sa candidature et a porté cette manoeuvre déloyale et inadmissible à la connaissance de la FFM. Il demande aux camarades de s'abstenir de toutes relations avec M. René Auvert.

Collectives-écoles d'alpinisme. - Il ne sera pas organisé pendant l'été 1943 de camps-écoles d'alpinisme par le GHM et par les associations alpines. Par contre, conformément aux directives de la FFM, le Comité

du GHM désire susciter et appuyer des collectives de 8 à 10 personnes au plus comprenant 3 à 4 membres actifs du GHM encadrant 4 à 6 élèves âgés de 18 à 25 ans.

Chaque collective serait organisée par le camarade qui en serait le chef et en garderait la responsabilité. Le Comité accorderait l'appui du groupe aux collectives ainsi formées qu'il estimerait répondre tant au point de vue éducatif que technique à la formule préconisée. Dans la mesure de ce qui serait accordé par le Commissariat Général aux Sports et par le Ravitaillement général, cet appui entraînerait les avantages suivants: assurance de la responsabilité civile du chef de la collective et des moniteurs, petite assurance accidents pour les moniteurs et élèves, remboursement d'une part des frais de voyage des moniteurs, octroi des vivres de course.

Les Camarades qui seraient disposés à organiser de telles collectives voudront dès maintenant en faire part au Vice-Président, et lui fournir toutes précisions utiles: composition probable ou certaine de leur collective (nom des moniteurs et des élèves: âge, adresse, profession ou études des élèves); date et lieu de la collective; programme. Les Camarades qui accepteraient de faire fonction de moniteurs sont priés de le faire savoir également au Vice-Président avec les dates de leurs possibilités, pour être mis en rapport avec les chefs de collective.

Le Comité espère que plusieurs collectives pourront ainsi avoir lieu sous l'égide du groupe.

Matériel et équipement - Le FFM fait des demandes pour obtenir des bons de ressenelages sans succès jusqu'à ce jour. Les camarades qui en auraient besoin sont priés de le faire connaître d'urgence au Vice-Président à Paris

Des bons d'achat de maillots et culottes d'athlétisme sont répartis par les Directeurs Départementaux des Sports aux Associations. Les camarades qui en auraient besoin sont priés d'en faire la demande au Vice-Président pour que celui-ci puisse essayer d'obtenir satisfaction.

Isère

92
114

NOU
BOU

92
114

NOU
BOU

VERSAILLES
19
17H
MAI
43
SEINE ET OISE

UN BON
DE SOLIDARITE
NE SE REFUSE PAS

VERSAILLES
19
17H
MAI
43
SEINE ET OISE

UN BON
DE SOLIDARITE
NE SE REFUSE PAS

100

Monsieur Félix GERMAIN
Professeur au Lycée Champollion

- GRENOBLE -

(Isère)

(M.H.D)